



Sénatrices
et Sénateurs

**SOCIALISTES &
RÉPUBLICAINS**

**LE GROUPE
SOCIALISTE ET RÉPUBLICAIN
FACE À LA CRISE SANITAIRE**

LIVRET
05

De nouveaux outils pour reconvertir écologiquement nos modes de production et de consommation, revivifier la démocratie et favoriser le bien-être ensemble

..... Une crise qui appelle à de profonds changements pour répondre à l'urgence sociale et écologique

La crise sanitaire de 2020 et les crises sociales et économiques qui lui sont liées sont l'une des plus graves en temps de paix que nous ayons connue depuis l'entre-deux-guerres.

Elles mettent en évidence les défaillances de notre modèle de croissance, et invite à rompre avec l'illusion d'une régulation confiée aux seules lois du marché. Les conséquences économiques, sur l'emploi notamment, contraignent déjà les gouvernements à rompre avec l'orthodoxie budgétaire et en Europe,

à relaxer les critères de convergence du traité de Maastricht et du pacte de stabilité et de croissance. Cette situation n'est pas sans rappeler la crise financière de 2007-2008 qui avaient nécessité des plans de relance vigoureux de l'économie.

La BCE, elle-même avait déjà été contrainte de s'adapter à la violence de cette crise financière en lançant son programme d'assouplissement monétaire (QE) pour faire face à la crise de liquidités qui avait paralysé le marché monétaire. Mais ces politiques n'ont

jamais été conditionnées au financement de l'économie réelle, et encore moins au verdissement de celle-ci. Les milliards de liquidités injectées dans le système bancaire pour faire repartir l'économie et le niveau d'inflation ont surtout permis d'alimenter des bulles spéculatives, notamment dans l'immobilier. Faute d'investissement suffisant, nos économies sont restées soumises à des tensions déflationnistes et confrontées à la persistance d'un chômage massif sur fond de montée du précaire. C'est l'une des raisons pour laquelle le coût du logement a fortement augmenté dans les grandes zones urbaines.

Verdir la finance et la réorienter vers le financement de l'économie réelle sont des conditions préalables à la reconversion écologique de notre économie.

La monnaie, au même titre que d'autres besoins de premières nécessités, constitue un bien commun.

Cette crise de la Covid 19 est en réalité une crise bien plus profonde et plus globale qu'une simple crise sanitaire, ce qui devrait nous inviter à repenser globalement notre manière de produire. **Ses racines sont écologiques** (mise en danger de la biodiversité, des écosys-

Dans l'hémicycle



Dans le contexte d'une crise sociale et écologique profonde et préexistante et en réponse à un besoin de transformation, l'approche en termes de « communs » permet précisément de repenser nos modes de production, de consommation, et d'organisation de nos sociétés pour réinventer un modèle de vivre ensemble soutenable, socialement inclusif, démocratiquement participatif et préservant la valeur et la richesse créées par les communs.¹



tèmes (disparition d'espèces animales et végétales...) et révèlent la perte de résilience de notre économie et de notre société. Il serait illusoire de croire que quelques plans de relance verte puissent seuls suffire à reconvertir écologiquement nos modes de production et de consommation. Comme il serait illusoire d'attendre des plans de relance qu'ils parviennent à construire des digues contre les suppressions massives d'emplois. On le mesure déjà, à l'occasion des nombreux plans sociaux qui se multiplient. Certaines entreprises violemment touchées par la crise cherchent par tous les moyens à réduire leurs coûts et à rationaliser leur outil de production. Dans ce contexte de crise économique, la reconversion écologique de leur mode de production n'est pas la priorité, et cela peut se comprendre aisément. Mais, il faut éviter que l'emploi ne de-

viennne la variable d'ajustement.

Nous considérons qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics de répondre à l'urgence écologique et sociale via des dispositifs de conditionnalité des aides publiques (éco-conditionnalité, gestion prévisionnelle de l'emploi, politique de reconversion sociale et de formation...) et des macrodécisions publiques donnant l'impulsion aux investissements verts et aux mesures d'urgence sociale (qui inclut un grenelle des bas salaires, notamment pour les professions dont la crise a mis en lumière la grande utilité sociale).

Il nous semble tout aussi important de se réinterroger sur les écarts de revenus dans la répartition de la richesse créée. D'un côté, les écarts de revenus ne cessent donc de s'accroître et de l'autre une partie des béné-

Dans l'hémicycle



De profonds changements –y compris de paradigme– pour répondre à l'urgence climatique et sociale sont attendus. Si le questionnement autour des impasses de notre modèle de croissance et des ruptures qu'il nécessite n'est pas un phénomène nouveau, la crise sanitaire a pour effet de le légitimer en révélant d'un côté les dégâts du libéralisme et d'une mondialisation non régulée et, de l'autre, l'état de décohésion de notre société et la mise en danger de nos écosystèmes sur fond de remise en cause de nos services publics (au premier rang desquels nos hôpitaux), de bouleversements technologiques non maîtrisés³, de creusement des inégalités et de montée de l'individualisme.²



fices alimentent les dividendes des actionnaires.

Sur fond de globalisation financière et de domination du capitalisme actionnarial, les dividendes versés atteignent des records : en 2019, plus de 60 Mds d'euros ont été redistribués par les grands groupes du CAC 40 aux actionnaires, dont 49,2 Mds sous formes de dividendes.

In fine, les inégalités sociales se sont creusées sur fond d'affai-

blissement de nos services publics (d'éducation notamment) et de remise en cause de l'État social ou « providence ».

Or, les populations les plus pauvres sont aussi celles qui sont les plus exposées aux effets de cette crise sanitaire et aussi les plus vulnérables aux changements climatiques...

La réponse écologique ne peut être que socialement inclusive.

^{1 et 2} In, Proposition de loi constitutionnelle, déposée le 5 mai dernier.

³ Qui renforce la remise en cause du statut du salariat (et de l'ensemble des protections qui lui sont rattachées) déjà largement entamé par le recul de l'État social.

..... Repenser le social et l'écologique dans le même mouvement

Le groupe socialiste pense que l'économique, le social et l'écologique doivent être pensés dans un même mouvement ; ce qui signifie d'abord que l'impact social des mesures écologiques doit être pris en compte et compensé pour les personnes modestes.

Nous considérons qu'il est urgent de mettre fin à l'autonomisation croissante de l'économie par rapport à la société.

Des intérêts économiques sont en jeu. Des rapports de force et de pouvoir sont en jeu. Ils préexistaient à la crise sanitaire de la Covid-19.

Il peut s'agir d'un pouvoir de marché, d'un pouvoir de domination, d'un pouvoir de prédation (sur la nature par exemple), de pouvoir auxquels il faut donc

être en capacité d'opposer des limites, de réglementer pour en restreindre sa capacité de nuisance. Il faut pouvoir identifier ces acteurs dont le pouvoir est tel qu'ils sont responsables de la destruction des écosystèmes, de l'érosion de la biodiversité... Et cela revient sans doute à limiter le droit de propriété et la liberté d'entreprendre pour préserver l'intérêt général.

Pointant les défaillances de nos modes mondialisés de production et de consomma-

tion, cette crise globale exige des solutions autrement plus radicales pour repenser et reconvertir écologiquement notre économie et notre société...

Si nous ne mesurons pas à quel point les inégalités économiques sociales se sont creusées ces dernières années, nous ne serions pas à la hauteur des enjeux que la sauvegarde de notre démocratie impose.

..... Répondre concrètement à l'urgence écologique et sociale

Elle exige des solutions autrement plus volontaristes, dans l'esprit de celles qui furent imaginées pour sortir de la crise des années trente, à l'image du *New Deal* mis en œuvre par Roosevelt aux États-Unis ou le programme du Conseil national de la Résistance en France

ou encore en Grande-Bretagne, celui proposé par William Beveridge dans *Le plein emploi dans une société libre*.

C'est un grand plan de reconversion écologique, socialement inclusif, c'est-à-dire aussi s'appuyant sur une politique de

formation volontariste et favorisant l'émergence de nouveaux métiers (dans le domaine de l'écologie, du numérique, du bâtiment, etc.) qu'il nous faut aujourd'hui élaborer.

Nous devons réussir cette conversion écologique de

nos modes de production et de consommation pour éviter que le monde d'après renoue avec ses valeurs productivistes, ses émissions de pollutions (gaz à effet de serre, notamment), un mal être et une perte de sens au travail qui ne cessent de s'accroître.

Cette approche, suppose de rompre avec une conception purement quantitativiste de la richesse des nations évaluée à la seule aune de la croissance du PIB, au profit d'une évaluation qualitative axée sur le bien-être et le développement collectif et individuel.

Mesurer et prendre en compte le bien-être des populations devient une « ardente obligation »

Dans la continuité des travaux et réflexions de la commission « Sen Stiglitz Fitoussi », il est aujourd'hui nécessaire de s'appuyer sur des indicateurs alternatifs et/ou complémentaires au PIB pour mieux prendre en compte les inégalités sociales, pour mieux mesurer la soutenabilité environnementale de nos modes de production et de consommation et pour mieux évaluer la qualité de la vie dans ses multiples dimensions qui « dépend des conditions objectives dans lesquelles se trouvent les personnes et leurs *capabilités* (capacités dynamiques) ».

Comme le groupe Socialiste et Républicain l'a souligné Franck Montaugé, « la loi portée par la députée écologiste Éva Sas permet depuis 2015 de prendre en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques. Ce texte a été une première étape importante dans la reconnaissance d'indicateurs permettant de mesurer différents aspects de notre développement : le taux d'emploi, l'effort de recherche, l'endettement, l'espérance de vie en bonne santé, la satisfaction dans la

vie, les inégalités de revenus, la pauvreté en conditions de vie, les sorties précoces du système scolaire, l'empreinte carbone et l'artificialisation des sols ».

Des indicateurs de l'état de cohésion ou de décohésion de notre société (éducation, santé, sécurité, logement, notamment), de la soutenabilité environnementale doivent être particulièrement mobilisés aujourd'hui. Ils doivent aussi permettre une évaluation des politiques publiques, raison pour laquelle les sénateurs socialistes proposent d'intégrer les indicateurs alternatifs dans les études d'impact des projets de lois.

Nous avons proposé d'évaluer de manière plus qualitative les projets de loi en intégrant dans les études d'impact de nouveaux indicateurs de richesse.

Nous proposons aussi que l'étude d'impact – dans ses aspects économiques, financiers, sociaux et environnementaux –, des projets de loi **soit réalisée par des organismes publics indépendants et pluriels afin d'en assurer son objectivité.**

Nous ne pouvons que regretter que nos propositions de loi n'ont pas été retenues par le Sénat. Nous notons avec satisfaction, en revanche, que la convention citoyenne pour le climat, mise en place par le Président de la République en 2019 est cependant sur la même ligne.

Parmi les propositions rendues publiques fin juin 2020, elle réclame en effet ce type d'évaluation : « l'efficacité même des lois et règlements en vigueur doit pouvoir être remise en question, faire l'objet de mesures correctives et ainsi permettre d'atteindre les objectifs fixés. Nous pensons que cette évaluation est une condition essentielle de succès. **Celle-ci doit pouvoir se faire de manière indépendante de l'État mais aussi de tous les lobbies et en disposant de moyens conséquents pour réaliser ces missions** ».

La convention citoyenne est également favorable à la mise en place d'une évaluation des politiques publiques, elle donne néanmoins la priorité à l'évaluation environnementales. L'évaluation des politiques publiques est très utilisée dans certains pays européens. Mais elle n'est

toujours pas une pratique courante en France.

Or, spécialement en matière environnementale, nous pensons absolument fondamental de pratiquer l'évaluation afin de quantifier l'impact des mesures prises pour répondre aux objectifs fixés par l'Accord de Paris et, à défaut, les faire évoluer ou mettre en place des mesures correctives ».

Elle recommande ainsi « la création d'un nouvel organisme de toute pièce ou à partir de l'existant afin d'évaluer, de coordonner l'évaluation et de suivre l'application des politiques publiques en matière environnementale, à l'échelle nationale et territoriale ».

Les sénateurs socialistes pensent que l'évaluation doit aussi porter sur les inégalités sociales ; leur réduction étant le garant de notre démocratie. Leur réflexion s'appuie sur la

problématique du développement durable formalisée par le rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies, rapport au nom évocateur, s'il en est, *Notre avenir à tous*⁴.

Le développement durable répond à une double exigence, celle de préserver sur le long terme l'environnement et celle de réduire les inégalités. Le modèle de développement

doit être écologiquement et socialement inclusif, il doit répondre aux besoins des populations et « *plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis* » et garantir le bien-être des générations présentes et futures :

⁴ Plus connu sous le nom de « rapport Bruntland » du nom de la norvégienne Gro Harlem BRUNTLAND qui présidait à l'époque cette commission.

Dans l'hémicycle

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

..... Associer directement les populations sur la définition du bien-être, du vivre ensemble

Dans cette perspective, les sénateurs socialistes souhaitent créer un organisme indépendant pour d'évaluation des politiques publiques et du bien-être ayant pour mission d'informer le Parlement sur les conséquences des politiques publiques sur le bien-être des populations et sur leur soutenabilité.

Cet organisme aurait pour mission de mettre en place une plateforme participative numérique relative aux nouveaux indicateurs de richesse afin que les citoyens s'approprient les indicateurs alternatifs au PIB et fassent vivre le débat démocratique.

Cette plateforme avait pour objectif d'élaborer et de mettre en

discussion citoyenne les nouveaux indicateurs afin de rétablir le lien entre politique et citoyens et d'attirer l'attention, notamment médiatique, sur l'état de la société à travers les grands enjeux démocratiques (cohésion sociale, inégalités, soutenabilité de la croissance...).

À cet effet, il est encore proposé que soit organisée chaque an-

née une conférence citoyenne sur l'état des inégalités en France.

Les populations doivent être, en effet, directement associées pour construire de manière républicaine une mesure des souhaits concernant le bien-être en société.

Dans l'hémicycle

« Il s'agit de consulter démocratiquement les habitants de notre pays, de mettre en place une **grande consultation publique – de nouveaux cahiers de doléances pour refonder le pacte social** – pour connaître comment les personnes aimeraient vivre dans le cadre social et environnemental, comment ils conçoivent leur **bien-être**.

Il s'agit de s'interroger collectivement sur le sens de notre modèle de croissance et d'interroger ce qui pour la collectivité correspond au bien-être et au vivre ensemble.

Une telle consultation est une alternative à la réponse productiviste qui consisterait à ne regarder que l'évolution du PIB et qui en cela ne conduira qu'à une reproduction des inégalités actuelles.

*Cette consultation doit être conduite **au niveau territorial**, par les communes ou les intercommunalités, avec la participation des échelons supérieurs (département, région, État). Il s'agit de partir des bassins de vie pour revivifier la démocratie.*

*Les questions doivent être orientées autour des notions de **cohésion sociale et de soutenabilité environnementale**. Le PIB est évidemment important, mais il s'impose de lui-même.* »

..... Évaluer les plans de relance

En ce sens, les plans de « relance verte » actuellement élaborés et mis en œuvre dans la plupart des pays européens doivent pouvoir être évalués en fonction des changements qualitatifs qu'ils sont censés apporter et non en fonction du niveau de croissance économique en points de PIB qu'ils impliqueraient.

Le gouvernement a lancé plusieurs plans de soutien aux secteurs particulièrement impactés par la crise de la Covid-19 (aéronautique, automobile, etc.). C'est aussi dans ces secteurs que les plans de suppression d'emplois sont massifs.

En tenant compte de la gravité de la crise que traversent ces

industries, il est nécessaire de conditionner les aides à la reconversion écologique et au maintien de l'emploi. Les plans de relance doivent inclure ces dimensions sociales et écologiques, s'appuyer sur le potentiel des nouveaux métiers, prévoir des plans de formation et de reconversion des salariés.

Le gouvernement a décidé des plans de relance sans consulter les français sur leur nature ou les élus locaux. Or, cela aurait sans doute soulevé des questions. Par exemple, le plan de relance du secteur automobile doit-il comporter des mesures de soutien pour l'achat de véhicules thermiques ?

La suppression de certaines petites lignes aériennes peut-elle se faire sans repenser

l'aménagement du territoire, renforcer la décentralisation, favoriser l'emploi local, revivifier les territoires loin des métropoles, déployer les modes de déplacements propres ?

Les plans de soutien ne doivent-ils pas être conditionnés au maintien d'emplois, via un plan de reconversion des emplois devenus obsolètes ou en surplus du fait de la crise ? De même, ne doivent-ils pas être conditionnés à de consistantes mesures de reconversion écologiques ?

Le prochain grand plan de relance doit pouvoir être évalué **ex ante**.

Favoriser le monde d'après en subordonnant la défense de la liberté d'entreprendre et de la propriété privée à la défense de l'intérêt général

Dans l'hémicycle

Pour construire un « monde d'après » plus écologique et socialement plus juste, les sénateurs socialistes proposent de modifier la Constitution pour subordonner la défense de la liberté d'entreprendre et de la propriété privée à la défense de l'intérêt général.

“

Face aux firmes multinationales globalisées mettant en concurrence les normes fiscales, sociales et environnementales nationales, le parlement se doit d'imposer des normes coercitives et restrictives à l'exercice de leur pouvoir privé pour que celui-ci puisse se déployer dans le respect de l'intérêt général et des biens communs (...)

”

Les sénateurs pensent que les dispositifs actuels (RSE, ODD, engagements nationaux des Etats dans le cadre des accords de Paris...) s'ils permettent de réorienter écologiquement les modes de production et de consommation, ne sauraient seuls suffire à reconvertir écologiquement notre société alors que le changement climatique nécessite une réponse plus radicale. Il faut compléter les dispositifs incitatifs par des dispositions contraignantes pour accélérer la reconversion écologique de notre société.

Comme nous le soulignons dans notre proposition de loi constitutionnelle, divers progrès impulsés notamment par les Nations Unies – dans le cadre des 17 objectifs de développement durable, et par les Conférences des parties (COP), ou par la mise en œuvre de la responsabilité sociale et environnementale

des entreprises (RSE / *reporting*) ont été réalisés.

Nous considérons qu'il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour répondre à l'échelle globale aux nécessités d'un développement durable, respectueux des populations humaines.

S'inscrivant dans l'esprit même des propositions de la Convention citoyenne pour le climat, la proposition de loi constitutionnelle recommande de modifier l'article 1^{er} de la Constitution afin que la France garantisse la préservation de l'environnement, de la diversité biologique, du climat et des autres biens communs mondiaux ».

Face à une artificialisation de plus en plus poussée des sols, à l'utilisation intensive de pesticides qui les appauvrissent et aux risques d'une intensification des spéculations foncières qui

pourraient remettre en cause notre souveraineté alimentaire nationale, elle propose de modifier la Constitution **pour établir un nouvel équilibre permettant de concilier la liberté d'entreprise avec la protection du sol, le partage du foncier agricole et la souveraineté alimentaire. Enfin, elle propose de modifier l'article 34 de la Constitution afin que l'exercice du droit de propriété et de la liberté d'entreprendre respecte l'intérêt général.**

Comme le souligne l'exposé des motifs de la proposition de loi constitutionnelle, « permettre au parlement de pouvoir légiférer pour lutter notamment contre la fraude fiscale, l'esclavage moderne, les atteintes à l'environnement ou encore l'accaparement des terres, c'est aussi renforcer l'efficacité du politique et de la démocratie, condition sine qua non de sa préservation ».

Dans l'hémicycle

“

Pour répondre à l'urgence écologique et sociale, et pour prendre en compte les aspirations des populations humaines soucieuses de leur propre développement et de la préservation de leur habitat naturel. Il est nécessaire de pointer la responsabilité des firmes transnationales qui disposent d'un pouvoir supra-étatique.

”

Extraits de la Proposition de loi déposée par les commissaires socialistes de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et de la Commission des Affaires économiques

« Pour répondre à l'urgence écologique et sociale, et pour prendre en compte les aspirations des populations humaines soucieuses de leur propre développement et de la préservation de leur habitat naturel, il est nécessaire de « reconnaître la responsabilité des acteurs non étatiques, dès lors qu'ils détiennent un pouvoir à l'échelle mondiale », cette responsabilité étant « longtemps restée quasiment absente du débat sur les biens publics mondiaux, dont la protection était supposée assurée par les logiques du marché ».

Si divers progrès impulsés notamment par les Nations Unies –dans le cadre des 17 objectifs de développement durable, par exemple– et par les Conférences des parties (COP), et aussi par la mise en œuvre de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE / reporting) ont été réalisés, il y a encore loin de la coupe aux lèvres pour répondre à l'échelle globale aux nécessités d'un développement durable, respectueux des populations humaines.

Face aux firmes multinationales globalisées et apatrides mettant en concurrence les normes

fiscales, sociales et environnementales nationales, le parlement se doit d'imposer des normes coercitives et restrictives à l'exercice de leur pouvoir privé pour que celui-ci puisse se déployer dans le respect de l'intérêt général et des biens communs, dans le respect *in fine* « du développement de l'homme, « *de tout l'homme et de tous les hommes* ».

En ce sens, **l'article 1^{er} de la proposition de loi**, dans la droite ligne de la réforme constitutionnelle proposée par les auteurs de la tribune susmentionnée, complète l'article 1er de la Constitution **afin que la France garantisse la préservation de l'environnement, de la diversité biologique, du climat et des autres biens communs mondiaux.**

Face à une artificialisation de plus en plus poussée des sols, à l'utilisation intensive de pesticides qui les appauvrissent et aux risques d'une intensification des spéculations foncières qui pourraient remettre en cause notre souveraineté alimentaire nationale, **l'article 2 propose d'inscrire dans le droit un nouvel équilibre permettant de réconcilier la liberté d'entreprise avec la protection du**

sol, le partage du foncier agricole et la souveraineté alimentaire.

En complément de ces dispositions particulièrement utiles, les auteurs de la tribune prônaient une réforme de la Constitution prenant « la forme d'une précision constitutionnelle au sein de l'article 34 : « *La loi détermine les mesures propres à assurer que l'exercice du droit de propriété et de la liberté d'entreprendre respecte le bien commun. Elle détermine les conditions dans lesquelles les exigences constitutionnelles ou d'intérêt général justifient des limitations à la liberté d'entreprendre et au droit de propriété* ».

L'article 3 de cette proposition de loi constitutionnelle procède à l'ajout de cette précision en modifiant l'article 34 de la Constitution.

Permettre au parlement de pouvoir légiférer pour lutter notamment contre la fraude fiscale, l'esclavage moderne, les atteintes à l'environnement ou encore l'accaparement des terres, c'est aussi renforcer l'efficacité du politique et de la démocratie, condition *sine qua non* de sa préservation ».



Sénatrices
et Sénateurs
**SOCIALISTES &
RÉPUBLICAINS**

CONTACT

www.senateurs-socialistes.fr

 www.facebook.com/Lessenateurssocialistes

 [@senateursPS](https://twitter.com/senateursPS)